

## Conférence de M. Félicien Monnier, Président de la ligue vaudoise

Le 12 octobre 2023 à Veytaux et sur :

### Les communes vaudoises et le bien commun vaudois

C'est à travers de larges rappels historiques que Félicien Monnier a retracé la vie de notre canton en mentionnant d'abord un des concepts aristotéliens : *"l'homme est un animal politique"*. A ce titre, son activité n'est pas dissociable de la communauté au sein de laquelle il évolue et qui, souvent, l'a vu naître<sup>1</sup>. La conférence était lancée et l'auditoire a suivi ce propos pendant plus d'une heure.

Le concept de citoyen est développé avec son rôle dans la communauté, derrière laquelle se trouvent les notions de liberté et de limite. L'homme, au sens humain du terme, évolue dans sa communauté naturelle et la nation dont il fait partie. Entre ces deux pôles il y a un ensemble de communautés intermédiaires qui sont, à titre d'exemple, les associations, les clubs sportifs. Ceci forme un tout dans lequel l'homme vit et trouve sa place, son identité, sa liberté et ses limites.

Le pays de Vaud c'est une histoire, un territoire, des institutions. Les liens entre la population et son territoire développent des mœurs avec leurs façons de s'exprimer. Quand quelque chose va très mal, un Vaudois dira avec l'accent "c'est compliqué". Les mœurs et les habitudes finissent par être transcrites dans le système politique, propre à chaque canton, avec ses particularités et son organisation politique.

La constitution fédérale, à l'art. 50, donne une définition du droit des communes : "L'autonomie communale est garantie dans les limites fixées par le droit cantonal." La manière dont s'exerce cette autonomie est fixée par le droit cantonal. En Suisse, il y a des communes politiques, paroissiales et bourgeoises. Le canton de Vaud n'a que des communes politiques. La constitution vaudoise en fixe les principes et la loi sur les communes les règles adoptées par le Grand Conseil. C'est donc le Grand Conseil qui décide de quelle marge de manœuvre, de quelles compétences peuvent bénéficier les communes. Le canton n'a jamais eu historiquement de structure fédérale, ou fédérative, comme le sont contrairement par exemple aux Grisons (Graubünden, les fédérations grises). En théorie, les Cantons, pourraient faire disparaître les communes.

Glaris, par exemple, ne compte plus que trois communes pour l'ensemble de son canton. Dans les cantons de manière générale, ce sont les communes qui tiennent le territoire. Le canton n'est propriétaire que de quelques bâtiments comme la cathédrale ou le château de Chillon (au travers de sa fondation), mais ne possède pas de territoire, celui-ci est géré par les communes. L'identification des communes

---

<sup>1</sup> Cahier de la renaissance. Pour une écologie politique nationale. Félicien Monnier. 25 janvier 2022

à leur territoire est forte dans notre canton. La petite échelle a de grandes vertus, elle permet une maîtrise locale. Plus une communauté est réduite, plus il est facile de créer des contacts et, ainsi, la Société devient plus humaine. Plus la communauté devient grande, plus elle devient anonyme.

La politique communale c'est la politique du quotidien. Les décisions qui sont prises à large échelle concernent moins le citoyen.

Le canton de Vaud comptera à l'horizon 2050, un million d'habitants. Les problèmes croissent de manière exponentielle avec le nombre d'habitants. La réponse politique est de donner toujours plus de moyens à l'administration, de favoriser encore plus la centralisation. La tendance actuelle est de vouloir tout uniformiser, que les prestations fournies par une commune du pied du Jura soient les mêmes que celles de Lausanne ou de Lavey. Cela a un coût et ne correspond pas forcément aux besoins locaux spécifiques. Plutôt que de vouloir à tout prix uniformiser, centraliser, technocratiser, ne serait-il pas mieux de donner plus de compétences aux communes qui sont proches des citoyens et mieux à l'écoute de leurs attentes ?

Le canton parle d'une taille critique de 3'000 habitants pour une commune. C'est une conception "idéale" définie à nouveau de manière "technocratique" pour faire face aux obligations toujours plus grandes des communes, avec toujours moins de compétences déléguées. Le Canton a une tendance à "charger la barque". Ne faudrait-il pas mieux, au contraire, décharger les communes, leur redonner plus d'autonomie, apporter des soutiens différenciés en fonction de catégories de communes ?

Les relais institutionnels que sont les l'AdCV ou l'UCV n'avaient pas soutenu l'initiative sur le droit de référendum des communes, c'est bien dommage, cela aurait donné un poids plus fort des communes face aux décisions du Grand Conseil.

Ce fut donc une soirée riche, pleine de réflexions et d'enseignements qui a montré le rôle essentiel que jouent les communes dans notre canton par la proximité avec les citoyens, l'histoire et le lien avec le territoire.

### **En guise de conclusion :**

Le conférencier, sans vouloir se prononcer sur la question d'un projet de fusion Veytaux-Montreux, a répondu aux questions de l'auditoire. Des considérations développées, il ressort que ce processus, lancé par un canton alors en grande difficulté financière, semble se ralentir et rencontrer maintenant moins d'enthousiasme, après des débuts encourageants. Il est admis qu'environ 60% des petites communes (moins de 1'200 habitants) paraissent souvent peu intéressées, cela d'autant que l'intercommunalité, souvent présentée comme un défaut,

fonctionne à satisfaction. Pour le cas qui nous occupe, l'assemblée ne peut que constater la disproportion en cause, Montreux étant 27 fois plus peuplée que Veytaux ! Le terme d'absorption est avancé, il n'est nié par personne. La séance de présentation du 10 octobre, organisée par l'Etat et les deux communes concernées, n'a fait que confirmer le peu d'intérêt d'une fusion pour Veytaux, y compris sur le plan fiscal.

La séance se termine autour de crus de Villeneuve et de gâteaux appréciés, elle a témoigné des possibilités de réflexion et d'amitié de la "dimension communale", une ressource à préserver de toute urgence.

Merci à M. Félicien Monnier pour cet éclairage et la pertinence de ses propos.

Des références et publications sont disponibles sous [Ligue vaudoise](#).

*Veytaux, octobre 2023*